

---

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ASSISTANTS, MAÎTRES-ASSISTANTS, CONSEILLERS AUX ÉTUDES, CHEFS DE CLINIQUE SCIENTIFIQUES, MAÎTRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT ET LEURS SUPPLÉANTS

**2011-2012**

---

### DIRECTIVE 2011-2012 DU CONSEIL DES RECTORATS DU 17 JUIN 2011

Cette directive annule et remplace la directive 2010-2011 du Conseil des Rectorats du 17 juin 2011. Elle entre en vigueur dès le début de l'année académique 2011-2012.

### PRINCIPES

- Le remboursement concerne uniquement les déplacements effectués pour dispenser des cours/des séminaires/des travaux pratiques et pour les examens qui y sont liés, ayant lieu sur l'un ou l'autre des sites du Triangle Azur ou à l'Université de Fribourg ou au cas où l'enseignement d'un Professeur sur l'un ou l'autre des sites nécessite également le déplacement de son assistant.
- Les frais de déplacement du domicile vers l'université de rattachement ne sont pas remboursés.
- Les frais de taxi et les frais de repas ne sont pas remboursés.

### MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Remboursement de chaque déplacement sur présentation des titres de transport originaux (pas de photocopies, sauf pour l'abonnement général) jusqu'à un maximum fixé au prix du billet CFF City-Ticket\* 2<sup>ème</sup> classe ½ tarif.

Remboursement en une fois, **en fin de semestre et au plus tard deux mois après la fin du semestre**, sur la base du formulaire ci-joint. Le formulaire doit être **transmis à la Faculté de rattachement** pour validation et transmission à la coordination Azur.

### REMARQUE

**Les Universités de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel attirent l'attention de leurs collaborateurs et des étudiants sur le fait qu'elles déclinent toute responsabilité découlant de l'utilisation, par la communauté universitaire, de véhicules privés pour leurs déplacements entre les sites.**

---

UNIGE : Coordination Genève-Lausanne-Neuchâtel, Uni-Dufour, Rectorat, 1211 Genève 4

UNIL : Coordination Genève-Lausanne-Neuchâtel, Direction de l'UNIL, Unicentre, CH-1015 Lausanne

UNINE : Coordination Genève-Lausanne-Neuchâtel, Université de Neuchâtel, Service immatriculation et mobilité, Bureau de la mobilité, 26, Av. du 1er-Mars, CH-2000 Neuchâtel.

\* Outre le déplacement en train jusqu'à la ville de l'université d'accueil, le City-Ticket comprend une carte journalière donnant droit à un accès illimité aux transports publics urbains au lieu de destination.

